

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 novembre 2020

Etaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. FRANÇAIS. MAGI. ZANNETTI-AGOSTI. SANDU. DAURELLE. GAMBA.MARCHETTI. MACHADO.

MM. SANTORO. BASTIEN. FELIKSAK. DURANTE. LAUNAY. GREINER.

Excusés : M. JACQUES (procuration à M. SANTORO). M. GILLANT (procuration à M. BASTIEN). Mme PIECHOCKI (procuration à Mme KOCKEISEN).

-0-

Le compte rendu de la séance du 5 octobre 2020 n'appelle aucune observation, des élus présents.

Mme Murielle MARCHETTI est élue secrétaire de séance.

-0-

Madame la Maire rappelle qu'une Délégation Maîtrise d'Ouvrage (DMO) a déjà été actée par la délibération n°2019-067 mais uniquement pour la collecte des eaux pluviales. Rien n'a été acté pour les travaux d'Alimentation en Eau Potable, pour la tranche 1 et 2. La dépense est de 13 650€ HT, la subvention (recette) affectée à cette DMO représente 15.8%, soit 2156.70 €

Madame la Maire demande l'autorisation de signer cette convention de DMO avec Orne Aval pour la réalisation de ces travaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rappelle qu'une Délégation Maîtrise d'Ouvrage (DMO) a été actée par la délibération n°2019-054 et n° 2019-056 pour la collecte des eaux pluviales concernant la tranche 3, pour un montant de 10 955€ HT. L'avenant n°1 constate que la dépense est de 23 655€ HT, et que la subvention (recette) représente 30.484%, soit 7 210.99 €.

Madame la Maire demande l'autorisation de signer l'avenant n°2 de la convention de DMO avec Orne Aval pour la réalisation de ces travaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Madame la Maire rappelle qu'une Délégation Maîtrise d'Ouvrage (DMO) a été actée par la délibération n°2019-055 et n° 2019-056 pour l'Alimentation en Eau Potable concernant la tranche 3, pour un montant de 38 635 € HT. L'avenant n°1 constate que la dépense est de 42 415 € HT, et que la subvention (recette) représente 30.484%, soit 12 929.79€

Madame la Maire demande l'autorisation de signer l'avenant n°2 de la convention de DMO avec Orne Aval pour la réalisation de ces travaux.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Suite à la convention et aux avenants de DMO acceptés, des décisions modificatives doivent être prises. Il convient donc de procéder aux virements et ouvertures de crédit suivants :

BUDGET 2020 : COMMUNE DE MOUTIERS

Tranche 1 et 2 / Alimentation en Eau Potable :

- Dépenses d'investissement :	Article 45814 (DMO tranche 1 et 2 AEP)	+ 16 380 €
- Recettes d'investissement :	Article 1321/042 (subvention DETR)	- 2 156.70 €
	Article 45824 (DMO tranche 1 et 2 AEP)	+ 16 380 €

Tranche 3 / Collecte des Eaux Pluviales :

- Dépenses d'investissement :	Article 45813 (DMO tranche 3 collecte des eaux pluviales)	+ 15 086 €
- Recettes d'investissement :	Article 1321/210 (subvention DETR)	- 3 871.47 €
	Article 45823 (DMO tranche 3 collecte des eaux pluviales)	+ 15 240 €

Tranche 3 / Alimentation en Eau Potable :

- Dépenses d'investissement :	Article 45812 (DMO tranche 3 AEP)	+ 4 198 €
- Recettes d'investissement :	Article 1321/210 (subvention DETR)	- 1 152.30 €
	Article 45822 (DMO tranche 3 collecte des eaux pluviales)	+ 4 536 €

La différence est déduite sur l'excédent des recettes d'investissement

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer 12 candélabres dans la rue Eugène Jungblut. Le devis de remplacement par des candélabres à LED s'élève à 8 841.60 euros. Par le dispositif CEE (Certificat d'Economie d'Energie), une prime est allouée, pour un montant de 55.80 euros par candélabre, soit 669.60 euros. Madame la Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer, auprès du Conseil Départemental, une demande de subvention dans le cadre du C.T.S. (Contrat Territoires Solidaires), au titre du fonds départemental d'appui aux projets territoriaux, concernant les travaux de remplacement de ces 12 candélabres. Cette subvention porte sur un montant de 250 euros par point lumineux, soit 3000 euros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 29 septembre 2020, le Conseil Communautaire a approuvé les attributions de compensation définitives 2020 d'Orne Lorraine Confluences. Pour Moutiers, le montant s'élève à 134 616 €, identique à 2019. Cette somme doit être validée par le Conseil Municipal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du confinement en mars 2020, la commune a commandé, via le Département de Meurthe-et-Moselle, 2500 masques de protection contre la COVID-19, à un tarif de 2.30 euros. Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que déduction faite de la participation de l'Etat de 1 euro par masque, ainsi que de la prise en charge du Département de Meurthe-et-Moselle de 0.65 euros par masque (nombre de masque établi sur la base de population INSEE 2017), la commune reste redevable du reste à charge.

Madame la Maire propose d'accorder au Département de Meurthe-et-Moselle, une participation de 2234.05€ euros au titre de cette opération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Madame la Maire soumet au Conseil Municipal, conformément à la proposition de l'Union intercantonale des Maires de Briey-Homécourt, de fixer à 197.07 € par élève, à compter de l'année scolaire 2020/2021, le montant de la contribution scolaire des communes de résidence pour les enfants scolarisés dans les communes extérieures (augmentation de 2%).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que de leur propre initiative, les jeunes ados fréquentant le Squat'ados ont totalement désherbé la zone du City-stade à Moutiers haut. Afin de les récompenser de cet engagement communal, Madame la Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à la MJC de Moutiers, d'un montant de 300 €, afin de contribuer à l'achat de matériel ou activités.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Le Conseil Municipal fixe les nouveaux tarifs de location du foyer Lucien Woll, à compter du 1er janvier 2021 :

Foyer Lucien Woll :

- Location samedi et/ou dimanche	400 €
- Location 1 jour en semaine (de 8h au lendemain 8h)	200 €

Associations locales

- 1ère utilisation :	gratuite
- Utilisations suivantes :	150 €
- Assemblée générale (en semaine) :	gratuite
- Loto :	110 €
- Vin d'honneur :	110 €

Bar du Rallye 80 €

Par soutien aux associations locales, aucune augmentation des tarifs des salles ne leur sera appliquée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-o-

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 21 février 1996, l'ordonnance qui fixait la répartition du produit des concessions de cimetière entre la commune (2/3) et le Centre Communal d'Action Social (1/3) a été abrogée. Les communes ont donc toute liberté pour fixer le mode de répartition.

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de modifier le mode de répartition, à savoir la totalité du produit de ces concessions de cimetière pour la Commune, à partir du 01 janvier 2021.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-o-

Madame la Maire propose au Conseil Municipal la mise à jour des tarifs, applicables à compter du 1^{er} janvier 2021, des concessions du cimetière :

Concession cimetière :

- 30 ans	150 €
- 50 ans	250 €

Concession columbarium :

- 30 ans	1 000 €
- Renouvellement	100 €

Jardin du souvenir :

- Dispersion des cendres	100 €
--------------------------	-------

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-o-

Madame la Maire expose que l'article L 2121-8 du Code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Madame la Maire présente au Conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement, qui retrace les modalités de fonctionnement du Conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux. Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le règlement intérieur.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-o-

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de réglementer les tarifs résultant de l'occupation du domaine public lors de fêtes foraines, de stationnements de camion-restaurant ou de cirque, applicables au 1^{er} décembre 2020, par l'instauration de droits de place et d'un forfait, payables au mois.

Droits de place :

- Forains (fête patronale et vente de sapins) :	0.40€ / m ²
- Camion-restaurant	0.40€ / ml
- Cirque : petit	50€
: grand	100€

Forfait occupation :

- Un jour	5 €
- Du vendredi au dimanche	10€
- Une semaine	20€
- Un mois	60€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-o-

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place des astreintes, pour le personnel des services techniques, afin de pouvoir intervenir pour le salage des voiries communales lors d'intempéries. Un règlement en vue de fixer les conditions d'organisation matérielle des astreintes ainsi que leurs modalités d'indemnisation sera présenté au Comité Technique le 7 décembre 2020, pour avis. Ce règlement devra ensuite être validé par le Conseil Municipal

-0-

L'immeuble la « Maison pour tous » sise au 15 rue Foch à Moutiers, cadastrée AD N°468 a été mise en vente en agence.

Un compromis de vente a été signé avec M. MALECKI Jean-Raphaël pour un montant net de 38 000€. Mme la Maire précise que les frais afférents à l'acquisition sont à la charge de l'acquéreur. Mme la Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte de vente et tout acte nécessaire à la réalisation de cette cession.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

-0-

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que les bilans d'activité du mandat 2014/2020 du Centre de Gestion, du Sirtom, ainsi que les rapports financiers de Batigère, d'Orne Thd sont mis à disposition en mairie.

Madame la Maire rappelle que le rapport d'activité 2019 OLC (Orne Lorraine Confluences), retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant a été transmis au Conseil Municipal, pour débat. Ce rapport n'appelle aucune observation de la part du Conseil Municipal.

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que la répartition dérogatoire libre du FPIC 2020 (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), présentée en conférence des maires le 24 septembre 2020, puis soumise au vote du Conseil Communautaire le 29 septembre 2020, n'a pas été validée à l'unanimité par ce dernier, mais à la majorité des deux tiers. Aussi, les Conseils Municipaux ont été sollicités afin de se prononcer sur ce point. Des communes ayant voté contre cette répartition, le droit commun s'applique alors. La commune sera avantagée par cette modalité.

-0-

DIVERS

Madame la Maire informe que les bons de Noël du C.C.A.S. sont disponibles pour leur distribution aux personnes concernées (femmes seules de + de 60 ans, hommes seuls et couples de + de 70 ans).

Aline KOCKEISEN, adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une aide aux devoirs sera mise en place, dès janvier, pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire D. Casanova. Des rendez-vous avec les parents intéressés sont prévus au mois de décembre.

Robert SANTORO, adjoint au Maire délégué au Syndicat Intercommunal Orne Aval, section Assainissement, informe le Conseil Municipal que d'après le compte rendu Orne Aval de 2019, et suite aux travaux de requalification de Moutiers bas, le nouveau réseau d'assainissement est performant à 97%, contre seulement 3% de perte (fuites). Pour l'année 2020, suite à diverses réparations, le réseau devrait atteindre 100% de performance, soit aucune perte. Il rappelle que pour comparaison, le réseau de l'ancien distributeur subissait 32% de pertes. Pour information, 93% de la population est raccordée à l'assainissement collectif.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des Contrats d'Economies d'Energie (CEE), une opération de calorifugeage (isolation des réseaux hydrauliques d'eau chaude et de chauffage) pourrait être menée, sous réserve des conditions d'éligibilité, au sein des bâtiments communaux. Ce dispositif serait entièrement financé par Total Direct Energie.

Madame la Maire rappelle que la tranche 3 des travaux de requalification est presque achevée. Le Département de Meurthe-et-Moselle devrait, à partir du printemps, entreprendre les travaux de réfection de la chaussée. Un ralentisseur sera posé dans le sens Moutiers-Briey, au niveau du Chemin des Barrières, et le marquage au sol sera fait. L'aménagement paysager sera entrepris également au printemps.

La séance est levée à 21h20.

*La Maire,
Marie-Ange CHALLINE.*